



Expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée »

**Monographie de l'expérimentation
à Pipriac – Saint-Ganton**

31 octobre 2017

Table des matières

Le contexte de l'expérimentation 1

Le territoire 2

La mise en œuvre du projet 2

Phase 0 : information et mobilisation des acteurs locaux..... 2

Phase 1 : rencontre des chômeurs de longue durée..... 3

Phase 2 ; recherche des travaux utiles et préfiguration de l'entreprise à but d'emploi..... 4

Participation aux démarches nationales pour l'obtention d'une loi d'expérimentation 4

Habilitation du territoire 5

Ouverture de l'Entreprise à But d'Emploi TEZEA 5

Le contexte de l'expérimentation

Le projet s'inscrit dans un contexte national de persistance et d'accroissement du chômage de longue durée qui s'est aggravé suite à la crise financière de 2008. Le chômage de longue durée étant l'antichambre de la grande pauvreté et de l'exclusion sociale, il est apparu essentiel au législateur d'explorer de nouvelles voies pour y mettre fin. C'est ainsi que le Parlement français a adopté en 2016 une proposition de « loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée ». Cette loi n° 2016-231, qui rend possible l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » promue par ATD Quart Monde depuis 2011, a été promulguée le 29 février 2016 (décret d'application n°2016-1027 du 27 juillet 2016). Elle prévoit qu'en France 10 territoires mettront en œuvre cette expérimentation sur une durée de 5 ans, avant une extension à un plus grand nombre de territoires en cas de succès.

L'objectif de cette expérimentation est de montrer qu'il est possible, à coût constant pour la collectivité prise dans son ensemble, de proposer à tous les chômeurs de longue durée volontaires d'un territoire un emploi en Contrat à Durée Indéterminée à temps choisi, pour mettre en œuvre des travaux et services utiles au territoire. Le principe, institué par la loi, est de réaffecter l'équivalent du coût du chômage de longue durée – évalué par ATD Quart Monde, au minimum, entre 16 et 19 000 euros par personne et par an – au cofinancement d'emplois dans le cadre d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) créée spécialement sur le territoire pour la mise en œuvre de l'expérimentation.

Le territoire

Situés à 45 km de Rennes (3e couronne) et 25 km de Redon, les communes de Pipriac et Saint-Ganton comptent respectivement 3700 et 425 habitants.

Le nombre de chômeurs de longue durée y était de 150 fin 2014, lorsque l'équipe projet a entrepris de les rencontrer.

Ces deux communes ont été retenues par les acteurs locaux comme territoire expérimental candidat pour le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée », car :

- elles sont situées sur le Pays de Redon Bretagne Sud, l'un des deux Pays les plus pauvres de Bretagne, particulièrement touché par la crise économique de 2008 du fait qu'une part conséquente de son activité était tournée vers l'industrie automobile ;
- Ce Pays a une tradition d'innovation économique et sociale¹ et les acteurs locaux sont ouverts aux idées nouvelles ;
- L'éloignement des villes de Rennes et Redon rend plus aigus les problèmes de mobilité rencontrés par les chômeurs de longue durée ;
- La dimension du territoire correspond à celle souhaitée par les porteurs du projet pour une première expérimentation ;
- Le Point Accueil Emploi (PAE), structure locale porteuse des questions d'emploi sur le territoire, a manifesté sa volonté de mettre en œuvre le projet.

Ce territoire a été le premier en France à engager dès 2014, sous l'impulsion et la responsabilité du PAE de Pipriac, **les étapes préliminaires de l'expérimentation** permettant de vérifier sa faisabilité.

A noter que le territoire a pris le risque de s'engager avant même que la loi d'expérimentation soit promulguée, pour apporter des éléments concrets au législateur et le convaincre du bien-fondé de la démarche. Il a sans aucun doute contribué à l'adoption de cette loi par le Parlement.

La mise en œuvre du projet

Phase 0 : information et mobilisation des acteurs locaux

En juin 2014, le PAE ayant manifesté son souhait de mettre en œuvre localement le projet, il a fallu d'abord vérifier que les deux municipalités étaient partantes pour s'engager dans l'expérimentation. Les maires de Pipriac et Saint-Ganton ont été rencontrés et ont exprimé leur intérêt pour la démarche. Un comité de pilotage a alors été constitué avec eux en juillet, composé également :

- du président de l'Union des Commerçants et Artisans de Pipriac et du directeur de la caisse locale du Crédit Mutuel de Bretagne qui ont perçu l'intérêt du projet pour le développement économique local ;
- du directeur de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), qui estimait que ce projet pouvait apporter des solutions aux personnes âgées dont les besoins sont insuffisamment solvables pour que l'ADMR puisse y répondre ;
- du président du CPIE Val de Vilaine (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement qui porte le chantier d'insertion local), également consultant en développement local.

Les conseils municipaux ont confirmé l'engagement des deux communes et une réunion rassemblant une trentaine d'entreprises du territoire a été organisée en octobre. Elle a permis

1 Première association intermédiaire de France (le COORACE a été créé à Redon), premier GEIQ (Entraide rurale) et plus récemment premier parc éolien citoyen.

d'entendre toutes les questions que leur posait le projet – notamment sur les risques de concurrence déloyale – et de les rassurer. Une autre réunion a eu lieu en octobre avec des exploitants agricoles.

Parallèlement, tous les acteurs institutionnels intervenant sur le territoire ont été rencontrés pour s'assurer de leur soutien au projet : Sous-Préfecture, DIRECCTE, Région, Département, Communauté de Communes, Pôle emploi, Mission locale, MEDEFI², CCI, CMA...

L'ensemble de ces contacts a révélé un soutien suffisant pour que la phase suivante – rencontre des chômeurs de longue durée – puisse être engagée en novembre 2014.

Mais cette phase 0 de mobilisation du territoire s'est poursuivie après cette date et se poursuit encore : c'est un long travail de conviction et d'explication, à réaliser auprès de chaque structure locale, chaque habitant, et qui est essentiel à la réussite de l'expérimentation. Ce travail de fond a permis que des chefs d'entreprise, pour certains très réservés sur le projet, en deviennent porteurs et participent au comité de pilotage (qui est devenu en octobre 2016 le Comité Local pour l'Emploi – CLE - prévu par la loi). Cinq d'entre eux y siégeaient en octobre 2017.

Des contacts ont également été pris avec des syndicats (CGT, CFTC, CGT-FO, CFDT) et la CFDT a exprimé son souhait de s'impliquer dans le projet en participant au comité stratégique qui a un rôle de conseil auprès du CLE.

À noter **de nombreux temps forts de mobilisation**, en particulier :

- **en juin 2015** : une réunion publique à laquelle une soixantaine de personnes (entreprises, associations, élus, chercheurs d'emploi...) ont participé ;
- **en octobre 2015** : à l'occasion de la grève du chômage, de nombreux acteurs locaux - entreprises, collectivités, associations... – se sont mobilisés pour apporter du travail aux chômeurs de longue durée qui ce jour là avait décidé de manifester leur refus du chômage en travaillant bénévolement ;
- **en décembre 2015** : un nouveau temps de mobilisation qui a réuni là encore une soixantaine de participants de toute origine : temps de travail par petites tables autour des questions que posent le projet, et des idées de travaux utiles à réaliser sur le territoire ;
- **en octobre 2016** : à l'occasion de l'assemblée générale constitutive de l'entreprise à but d'emploi TEZEA ;
- **en janvier 2017** : pour l'ouverture de celle-ci et la signature des premiers contrats ;
- **en février 2017** : à l'occasion de la visite de Myriam El Khomri, ministre du travail, venue rencontrer l'entreprise TEZEA et ses salariés.

Phase 1 : rencontre des chômeurs de longue durée³

En novembre 2014, l'équipe projet a été renforcée pour réaliser le travail de rencontre de toutes les personnes durablement privées d'emploi volontaires. La logique du projet est en effet de commencer par rencontrer les personnes avant de rechercher les travaux utiles à réaliser, puisque c'est pour ces personnes, en tenant compte de leurs aspirations et de leurs compétences, qu'il faut trouver du travail.

185 personnes ont été rencontrées, pour l'essentiel entre novembre 2014 et février 2015. De nombreux moyens ont été utilisés pour les contacter : fichier du PAE, courrier des maires aux demandeurs d'emploi de leurs communes, relais par les travailleurs sociaux du Département, les associations caritatives, le chantier d'insertion (auprès de ses anciens salariés), Pôle emploi, la Mission locale, la MDPH...

2 Maison de l'Emploi, du Développement, de la Formation et de l'Insertion.

3 Ce terme est entendu au sens large, la réalité de la privation durable d'emploi ne se limitant pas à la catégorie administrative « demandeur d'emploi de longue durée » de Pôle emploi.

Il ressort des 185 entretiens réalisés :

- **une forte envie de travailler**, toutes les personnes potentiellement concernées ont donné suite à la demande d'entretien (alors qu'elles pouvaient refuser sans être sanctionnées) et se sont montrées intéressées par la proposition. 4 sur 5 souhaitaient travailler à temps plein⁴ ;
- **Une très grande diversité de compétences et savoir-faire** – parfois acquis au terme d'une longue carrière professionnelle, parfois aussi dans le cadre de loisirs et de pratiques amateurs – dans de nombreux domaines ;
- **une surreprésentation des personnes de plus de 50 ans (35 %) et des femmes (55 %) ;**

Parmi les 185 personnes rencontrées, 85 étaient à l'ouverture de TEZEA volontaires pour être embauchées par l'Entreprise à But d'Emploi (EBE). Les autres personnes, suivant les cas, avaient retrouvé un emploi, n'étaient plus disponibles, avaient déménagé ou n'étaient plus joignables⁵.

Phase 2 ; recherche des travaux utiles et préfiguration de l'entreprise à but d'emploi

A partir de mars 2015, la grande majorité des personnes concernées ayant été rencontrée, la phase de recherche des travaux utiles et de préfiguration de l'entreprise a pu être engagée. Elle s'est décomposée en trois étapes :

- **de mars à juin 2015 : collecte de toutes les idées de travaux utiles non réalisés aujourd'hui**, en rencontrant individuellement et collectivement de nombreux acteurs du territoire : élus municipaux, entreprises, exploitants agricoles, associations, établissements médico-sociaux (foyer de vie pour adultes handicapés et maison de retraite), SMICTOM⁶, etc. Les chercheurs d'emploi se sont impliqués dans cette phase en tant qu'habitants du territoire repérant des besoins non satisfaits, suite à quoi il a été proposé à cinq d'entre eux d'intégrer le comité de pilotage en juillet. A l'issue de cette étape, 16 domaines d'activité ont été repérés⁷.
- **de juillet 2015 à janvier 2016 : définition précise des travaux utiles** qui pourraient être réalisés par l'entreprise à but d'emploi. Des réunions thématiques ont été organisées sur les 16 domaines d'activité repérés. Ces réunions ont réuni des chercheurs d'emploi intéressés par le domaine et des acteurs locaux concernés – par exemple, sur les déchets, le SMICTOM et la recyclerie – afin de s'assurer que les travaux envisagés étaient bien complémentaires et non concurrents.
- **De janvier à l'automne 2016 : préfiguration de l'entreprise à but d'emploi** : il s'est agi, à partir des travaux repérés à l'étape précédente, d'identifier ceux qui pouvaient être effectivement mis en œuvre et de les réorganiser en 11 domaines⁸, puis de réaliser

4 Le souhait de travailler à temps partiel est motivé principalement par des problèmes de santé ou par le fait que la personne travaille déjà à temps très partiel et souhaite compléter son emploi.

5 Ces nombreux changements de situation s'expliquent par le délai important – 2 ans - entre les premières rencontres avec les chômeurs de longue durée et l'ouverture de TEZEA ?

6 Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères.

7 Agriculture ; travaux paysagers et voirie ; déchets, recyclage et réemploi ; enfants ; jeunes ; personnes âgées et handicapées ; transport de personnes ; autre transport et logistique ; propreté et environnement urbain ; animation, culture, loisirs et tourisme ; information et médiation ; bâtiment ; commerce et restauration ; nouvelles technologies ; services administratifs et commerciaux ; production.

8 Agriculture et travaux paysagers ; déchets, recyclage et réemploi, services aux personnes ; transport et logistique ; propreté et environnement urbain ; animation, culture, loisirs et tourisme ;

toutes les étapes nécessaires à la création de l'entreprise à but d'emploi (EBE) : évaluation des travaux (charge de travail, compétences requises, besoins matériels, réglementation), plan d'affaires et budget prévisionnel, recherche de fonds propres, recherche des moyens matériels nécessaires au fonctionnement de l'entreprise en particulier des locaux, affectation des futurs salariés aux activités, plan de montée en charge, etc. Deux chargés de mission, futurs codirecteurs de l'EBE, ont été recrutés pour piloter ce travail.

- **20 octobre 2016** : création de l'association fiscalisée TEZEA, structure juridique de l'EBE.

Participation aux démarches nationales pour l'obtention d'une loi d'expérimentation

L'équipe projet de Saint-Ganton et Pipriac s'est beaucoup impliquée pour soutenir les démarches nationales, notamment :

- **27 avril 2015** : participation au rassemblement à Paris des territoires expérimentaux et à la marche vers l'Assemblée nationale : une vingtaine d'acteurs du territoire – élus, chefs d'entreprise, chercheurs d'emploi – ont fait le déplacement ;
- **15 septembre 2015** : participation au colloque à l'Assemblée nationale sur l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », avec présence à la tribune d'un chef d'entreprise de Pipriac ;
- **7 octobre 2015** : accueil d'une délégation du Conseil Économique, Social et Environnemental chargé de rendre un avis sur l'expérimentation ;
- **15 octobre 2015** : grève du chômage à Pipriac et Saint-Ganton avec la participation d'une quarantaine de chercheurs d'emploi du territoire qui ont permis, le temps d'une demi-journée, de donner un aperçu concret des changements que pourraient produire la mise en œuvre locale de l'expérimentation. Cet événement a beaucoup contribué à rendre concrète et crédible celle-ci aux plans national et local.
- **Tout au long de l'année 2015 et jusqu'à mars 2016**, et particulièrement lors de la grève du chômage et des votes au Parlement, accueil de nombreux médias pour des reportages, notamment :
 - **Télévisions** : France 2, France 3 Bretagne, LCP, Public Sénat, iTélé, M6, BFM TV, TV Rennes
 - **Radios** : France Inter, France Info, RTL, France Bleu Armorique, Hit West
 - **Presse écrite** : Le Monde, Libération, Aujourd'hui en France, Ouest-France, les Infos du Pays de Redon, le Télégramme

Habilitation du territoire

La mise en œuvre effective de l'expérimentation supposant de faire partie des 10 territoires habilités par le Fonds « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée » (ETCLD), un dossier de candidature a été déposé auprès de celui-ci le 28 octobre 2016. **Le 21 novembre, le Fonds ETCLD a annoncé que le territoire de Pipriac et Saint-Ganton faisait partie des 10 territoires habilités.**

Ouverture de l'Entreprise à But d'Emploi TEZEA

L'ouverture effective de l'EBE et les premières embauches ont eu lieu le 9 janvier 2017, l'objectif étant de réaliser la totalité des recrutements (environ 85 personnes à ce jour) d'ici le 1^{er}

information et médiation ; bâtiment ; commerce et restauration ; nouvelles technologies ; services administratifs et commerciaux.

juillet 2018 pour pouvoir ensuite embaucher les nouveaux chômeurs de longue durée volontaires au fil de l'eau.

A la date du 31 octobre, à peine 10 mois après son ouverture, l'entreprise comptait déjà 50 salariés, et avait développé une impressionnante diversité d'activités : surveillance de cour et du départ des cars à l'école ; sécurité aux abords des établissements scolaires ; petite maintenance au collège ; classement de factures en entreprise ; lavage intérieur de véhicules ; repiquage de plants chez un paysagiste ; bûcheronnage dans la perspective de fabrication de piquets de châtaigner et de bois de chauffage ; commerce ambulant en partenariat avec 5 commerçants locaux ; portage de repas à domicile ; accueil à la maison de santé ; blanchisserie pour les chambres d'hôtes ; reprise et développement de la recyclerie locale ; désherbage manuel pour les collectivités et les maraîchers bio ; aide au démontage de serres suite à la tempête ; collecte des dépôts sauvage ; nettoyage de la signalisation ; vérification de la numérotation en campagne ; réparation de palettes ; créations en bois de palette ; collectes d'invendus alimentaires pour acheminement vers les associations caritatives, etc.

Et de nouvelles activités – prestations de service et production – sont en cours de développement pour faire croître TEZEA et lui permettre, à terme, de fournir du travail à ses 85 futurs salariés sans empiéter.

Toutes ces activités, effectives ou futures, ont été conçues en étant très attentif à ne pas empiéter sur l'activité des entreprises locales : le Comité Local pour l'Emploi est très vigilant sur ce point et dispose par la loi de l'autorité pour le faire respecter.